

Nouveau droit de la SA en pratique pour PME

30 novembre 2021 (Lausanne, le matin)

Public visé

- Dirigeants de PME
- Organes de révision
- Consultants
- Fiduciaires
- Conseillers
- Avocats

Contenu

- Nouvelles dispositions de la société anonyme (articles 620ss CO) axées sur la pratique des PME
- Un notaire partagera également ses expériences

Conditions-cadres

Pas de prérequis particuliers

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les dernières évolutions législatives en la matière à l'attention des PME
- Vous saurez
- Conseiller vos clients dans les choix à adopter

Responsables du séminaire

Alexandre Gachet, LL.M. (Genève), avocat, associé au sein de l'étude Kellerhals Carrard, Lausanne

Yanick Platel, Expert fiduciaire diplômé, Platel Conseil & Audit SA, Lausanne

Conférenciers

Alexandre Gachet, (voir ci-dessus)

Yanick Platel, (voir ci-dessus)

Matthieu Sinner, Notaire au sein de l'étude de Preux, Besso, de Selliers & Sinner, Lausanne

Date

30.11.2021 le matin

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	Alexandre Gachet
09.00–10.15	Introduction, puis étude de cas pratiques accompagnée d'éclairages théoriques sur les principales nouveautés pour les PME	Yanick Platel Matthieu Sinner
10.15–10.45	Pause-café	
10.45–12.15	Suite de nos études de cas	
12.15–12.30	Conclusions	

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.